

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2016**

1° - PERSONNEL

A. Appel public

- 1) Décision de lancer un nouvel appel public pour le recrutement de sapeurs-pompier volontaires pour le poste avancé de FLEMALLE.
- 2) Suite à l'entérinement des résultats de l'épreuve écrite et de l'entretien oral, clôture l'appel public pour le recrutement d'agents préventionnistes de niveau 1 et constitution, à dater du 10 mars 2016, de la réserve de recrutement comportant deux lauréats et ce, pour une durée d'un an.
- 3) Prolongation de la réserve de recrutement de secouristes-ambulancier(e)s civil(e)s, constituée au 31 mars 2014, pour un nouveau terme d'un an à dater du 31 mars 2016.

B. Engagement

- 1) Prolongation, pour un nouveau terme de six ans, de la nomination à titre effectif d'un Adjudant volontaire du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022.
- 2) Prise d'acte de l'entrée en fonction effective au 1^{er} mars 2016 d'un secouriste-ambulancier civil stagiaire.
- 3) Prise d'acte du désistement du lauréat, issu de la réserve de recrutement de dispatcheurs civils, désigné en séance du Conseil d'Administration du 22 février 2016 pour entrer en fonctions au 1^{er} avril 2016 et de son maintien dans la réserve de recrutement. Et, après analyse des examens des lauréats, décision de désigner deux lauréats de cette même réserve de recrutement pour entrer en fonction au plus tôt en qualité de dispatcheurs civils.

D. Démission

Prise d'acte de la démission d'un sapeur-pompier volontaire à la date du 01 juillet 2016.

D. Promotions

- 1) Dans le suivi de sa décision du 22 février 2016 de lancer un appel pour 2 emplois d'adjudants professionnels à pourvoir par promotion interne, décision de promouvoir deux Sergents professionnels au grade d'Adjudant professionnel à dater du 31 mars 2016.

- 2) Dans le suivi de sa décision du 22 février 2016 de lancer un appel pour 1 emploi de sergent professionnel à pourvoir par promotion interne, décision de promouvoir un caporal professionnel au grade de sergent professionnel à dater du 31 mars 2016.
- 3) Promotion au grade de caporal volontaire : prise d'acte qu'aucune candidature n'a été déposée pour la promotion à ce grade.

E. Procédure

Prise d'acte de deux arrêts rendus par le Conseil d'Etat annulant les décisions du Conseil d'Administration infligeant une sanction disciplinaire à deux membres du personnel opérationnel.

2° - FINANCES

- 1) Prise de connaissance du rapport écrit, visé à l'article L1523-17, §2, alinéa 3, CDLD, et adoption dudit rapport.
- 2) Résultats de l'exercice 2015 :
Arrêt des bilan, comptes de résultats et annexes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, et établissement du rapport de gestion à l'Assemblée générale ;
Décision de soumettre, pour approbation, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à l'Assemblée générale ordinaire du premier semestre 2016.
- 3) Décision de souscrire trois emprunts d'investissements pour le financement de la reconstitution de la trésorerie suite aux investissements 2015.
- 4) Prise d'acte de la notification de l'arrêté de subvention du 22 février 2016 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, portant répartition de la subvention prévue dans le cadre de la convention sectorielle 2005-2006 – Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire (subside 2015).

3° - MARCHES PUBLICS

- 1) Prise d'acte que la délibération du 18 janvier 2016 par laquelle le Conseil d'Administration décide d'attribuer à ING Belgique SA le marché public de services financiers ayant pour objet la conclusion d'emprunts pour le financement des investissements inscrits au budget 2015 ainsi que les services y relatifs :
 - n'appelle pas d'observation de la part de M. le Gouverneur de la Province et de M. le Ministre dans le cadre de l'exercice de la tutelle spécifique générale organisée par la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile.
 - n'appelle par ailleurs aucune mesure de tutelle de la part de l'Autorité de tutelle régionale et est donc devenue pleinement exécutoire.
- 2) Décision d'attribuer à la société Belfius Banque S.A. le marché public de services financiers ayant pour objet la mise à disposition d'une ligne de crédit à terme fixe.